

## AVIS DES SOCIETES \*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## TUNISIE TITRISATION SOCIETE DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE CREANCES Boulevard Principal – Angle rue Malawi et rue Turkana – 1053 - Les Berges du Lac -Tunis

Tunisie Titrisation porte à la connaissance des porteurs de parts des fonds communs de créances FCC BIAT- CREDIMMO 1 et FCC BIAT-CREDIMMO 2 que l'agence de notation Moody's a abaissé la notation des titres RMBS de la BIAT (FCC BIAT- CREDIMMO 1 et FCC BIAT-CREDIMMO 2), qui sont des titres adossés à des créances hypothécaires.

Ces notations sont expliquées par l'augmentation des risques opérationnels associés à l'abaissement de la note de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », l'initiateur et l'administrateur des opérations, à une note de faible qualité et au manque des services de backup destinés à soutenir des paiements sur les tranches notées dans l'éventualité d'une perturbation au niveau du prestataire de services. Moody's avait abaissé la notation de la BIAT de Baa3 à Ba1 et a changé la perspective de stable à négative, le 2 août 2011.

L'agence de notation considère que cela est dû à l'actuelle récession économique résultant des événements politiques récents. Néanmoins, la performance globale de ces deux transactions répond toujours aux prévisions et attentes initiales de Moody's.

Ainsi, il a semblé logique aux experts de la société de notation de matérialiser cette incertitude par une dégradation de sa notation, assortie d'une mention perspective négative.

#### **Pour le FCC BIAT- CREDIMMO 1**

Notation Parts	Notation précédente des parts	Notation actuelle des parts
Parts Prioritaires <b>P1</b>	Aa2.tn	A1.tn
Parts Prioritaires <b>P2</b>	Aa2.tn	A1.tn
Parts Subordonnées <b>S</b>	A3.tn	Baa2.tn

#### **Pour le FCC BIAT- CREDIMMO 2**

Notation Parts	Notation précédente des parts	Notation actuelle des parts
Parts Prioritaires <b>P1</b>	Aa2.tn	A1.tn
Parts Prioritaires <b>P2</b>	Aa2.tn	A1.tn
Parts Prioritaires <b>P3</b>	Aa2.tn	A1.tn
Parts Subordonnées <b>S</b>	A3.tn	Baa2.tn

Tunisie Titrisation souhaite néanmoins tranquilliser les détenteurs de parts sur la bonne fin des règlements assurés jusqu'ici de façon très satisfaisante par le recouvreur en l'occurrence la BIAT.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.